

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mars 2022 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac.

Sont présents : M^{me} Lise Roy Guillemette, mairesse
M. Éric Roberge, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M. Éric Senécal, conseiller siège numéro 3
M^{me} Sylvie Brouillette Éthier, conseillère siège numéro 4
M. Michel Boucher, conseiller siège numéro 5
M^{me} Diane Moody, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum et comme ils sont tous présents, il est convenu de commencer la réunion à 19 h 30.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives. Marie-Josée Jean, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2022-03-33

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Éric Roberge appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2022-03-34

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier appuyée par Diane Moody et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

Précision de Sylvie Brouillette-Éthier sur l'avis de motion donné le 7 février 2022 (Modification au règlement de zonage – Maisons de tourisme et contingentement.)

PRENEZ AVIS que l'avis de motion que j'ai donné lors de la séance du conseil du 7 février 2022 annonçant l'adoption d'un règlement « *pour contingenter les maisons*

de tourisme par zone sur le territoire de la Municipalité de Trois-Rives » est précisé de la façon suivante.

Le règlement qui sera éventuellement soumis au Conseil pour adoption aura notamment pour objets :

- de prohiber l'usage « maisons de tourisme (résidences de tourisme) » sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des zones ci-après énumérées dans lesquelles cet usage sera possible;
- de prévoir le nombre maximal de bâtiments principaux dans lesquels pourra être exercé l'usage « maisons de tourisme (résidences de tourisme) », lequel usage sera contingenté (limité), par zone, de la façon suivante :
 - 1-Vb : 1
 - 2-Vb : 6
 - 3-Vb : 1
 - 4-Vb : 7
 - 23-Vb : 1
 - 32-Vb : 2
 - 71-Vb : 4
 - 87-Va : 4
 - 96-Vb : 2
 - 102-Vb : 2
 - 113-Ra : 1

2022-03-35 **Adoption du premier projet de règlement numéro 2016-03-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-03 (maisons de tourisme (résidences de tourisme))**

Michel Boucher propose, appuyé par Réjean Lahaie et il est unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Trois-Rives adopte le projet de règlement suivant :

ATTENDU le règlement de zonage no: 2016-03 en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil de régir les maisons de tourisme (résidences de tourisme) sur son territoire, de prévoir les seules zones où cet usage est autorisé et, à l'égard de ces zones, d'en continger le nombre (par zone);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR....., APPUYÉ PAR ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récépissé.

ARTICLE 2 TITRE DU REGLEMENT

Règlement numéro 2016-03-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-03 (maisons de tourisme (résidences de tourisme)).

ARTICLE 3 BUT DU REGLEMENT

Interdire l'usage des maisons de tourisme dans certaines zones et contingenter son nombre dans d'autres.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS DE LA SECTION 15 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La section 15 du règlement de zonage numéro 2016-03 est modifiée par l'ajout de l'article 15.11 qui se lit comme suit :

15.11 Contingentement usage maison de tourisme

Malgré toute disposition à l'effet contraire prévue au présent règlement, les maisons de tourisme (résidences de tourisme) sont prohibées dans toutes les zones, sauf celles énumérées au deuxième alinéa du présent article.

À l'intérieur des zones ci-après énumérées, le nombre maximal de bâtiments principaux dans lesquels peut être exercé l'usage « maison de tourisme (résidence de tourisme) » est limité, par zone, de la façon suivante :

1-Vb : 1
2-Vb : 6
3-Vb : 1
4-Vb : 7
23-Vb : 1
32-Vb : 2
71-Vb : 4
87-Va : 4
96-Vb : 2
102-Vb : 2
113-Ra : 1

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- 2022-03-36 **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme – Sièges impairs**
- Considérant qu'en vertu de l'article 3.3 du règlement numéro 3-96 de la municipalité de Trois-Rives, le Conseil municipal doit renommer les membres du comité consultatif d'urbanisme;
- En conséquence, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Michel Boucher et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes membres dudit comité, jusqu'en mars 2024 :
- Yves Paquette (siège numéro 1)
 - Paul Doucet (siège numéro 3)
 - Jacques Bellemare (siège numéro 5)
- 2022-03-37 **Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État**
- Considérant l'information reçu par la MRC de Mékinac en rapport avec la répartition de l'enveloppe du programme d'aide aux villégiateurs (PAV) par municipalité;
- Considérant que le montant alloué à Trois-Rives s'élève à 71 100 \$;
- En conséquence, il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu que le Conseil municipal de Trois-Rives :
- Autorise Lise Roy Guillemette, mairesse à signer le formulaire de demande d'aide financière de 71 100 \$ relative à ce programme;
 - Autorise Lise Roy Guillemette, mairesse et Marie-Josée Jean, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à venir entre cette dernière et la MRC de Mékinac quant à ce projet.
- 2022-03-38 **Travaux projetés – Programme de transfert de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**
- Sur la proposition Diane Moody appuyée par Éric Senécal il est unanimement résolu
- que les travaux projetés dans le cadre du programme TECQ se fassent sur le chemin de la Rivière et de débiter le processus d'embauche d'un ingénieur considérant que la MRC de Mékinac ne peut nous offrir le service.
- 2022-03-39 **Projet d'écouroute du ministère des Transports sur le chemin St-Joseph dans la municipalité de Trois-Rives**

Considérant qu'une plainte avait été faite par un citoyen au Ministère des Transports (MTQ) en janvier 2021 concernant la contamination de son puits artésien par le sel utilisé l'hiver sur le chemin Saint-Joseph entre la portion du chemin des Sables et le chemin du Lac-Mékinac;

Considérant que la diminution de l'utilisation du sel au maximum a été faite par le MTQ et que le citoyen n'a pas refait de plainte depuis l'arrivée de la neige à l'automne 2021;

Sur la proposition d'Éric Senécal appuyée par Michel Boucher il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipale de Trois-Rives est d'accord pour l'écoroute sur le chemin Saint-Joseph entre le chemin des Sables et le chemin du Lac-Mékinac et souhaiterait qu'un projet pilote d'écoroute soit mis de l'avant à partir du panneau de la limite de vitesse de 50 Km/h à l'entrée du village et le chemin des Sables.

2022-03-40 **Amélioration des rayons de la bibliothèque municipale**

Considérant qu'à cause d'un manque d'espace pour les livres à la bibliothèque, la coordonnatrice demande l'ajout d'un rayon;

Considérant que l'estimation de Marc Saint-Arnaud s'élève à environ 900 \$ pour les matériaux et 40 heures de main d'œuvre à 25\$ / heure pour la fabrication d'un rayon moyennant un total approximatif 1 900 \$;

En conséquence, sur la proposition de Sylvie Brouillette-Éthier appuyée par Diane Moody il est unanimement résolu par le Conseil d'accepter la demande de la coordonnatrice et d'autoriser l'exécution des travaux par Marc Saint-Arnaud.

Demande de commentaires concernant le chantier forestier Binou à l'ouest du Lac-Mékinac par le Ministère des Forest de la Faune et des Parc

Le Conseil convient d'étudier ce projet ultérieurement considérant le manque d'informations.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du Conseil savoir :

- De Serge Rouleau, président de la Coopérative de solidarité de Mékinac, qui demande à la Municipalité de reconduire l'aide financière équivalente au montant de leurs taxes foncières pour l'année 2022.
- De l'équipe de Vie communautaire de Saint-Joseph-de Mékinac qui demande un montant de 1000 \$ pour le dîner des voisins qui devrait se dérouler au mois d'août

considérant l'allégement des mesures sanitaires. L'activité se veut une fête communautaire afin de réunir la population pour mieux se connaître.

De plus, comme pour les autres éditions, l'équipe demande également la permission d'utiliser le parc du presbytère pour la tenue de cette activité.

- D'Angèle Roy, présidente du Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac qui offre la bâtisse de la FADOQ à la municipalité pour en faire un centre communautaire.

Elle explique que cette décision a été prise considérant la situation financière difficile de leur organisme reliée au fait qu'aucune activité bénéfice n'a pu se tenir pas plus que de la location de la salle à cause de la pandémie.

Elle précise que la construction date de 1972, cinquante ans cette année et que cette bâtisse a été construite et entretenue par toutes les personnes ayant siégées sur le conseil et cela bénévolement.

Le Club de la FADOQ désire conserver le bâtiment à Saint-Joseph afin de maintenir des activités qui permettent de briser l'isolement social.

De plus, garder le bâtiment permettrait à la FADOQ de conserver le classeur avec les papiers importants à Saint-Joseph-de-Mékinac.

En terminant, le Club de la FADOQ mentionne être reconnaissant pour toutes les années où les taxes ont été remboursées par la Municipalité.

- Du Conseil d'administration de la Maison des familles de Mékinac qui remercie la Municipalité pour le don de 100 \$. Cette aide permettra de poursuivre le projet la Boîte à cadeau qui vient en aide à plus de 70 familles dans la région

2022-03-41

Sur la proposition de Michel Boucher appuyée par Éric Senécal il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 22 252,42 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 7, 14, 21 et 28 février	11 874,08
Salaire urbanisme et zonage	Sem. du 7, 14, 21 et 28 février	901,63
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation février	1 204,32
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation février	362,47
Éric Roberge	Rémunération et allocation février	412,47
Éric Senécal	Rémunération et allocation février	412,47
Sylvie Brouillette Éthier	Rémunération et allocation février	412,47

Michel Boucher	Rémunération et allocation février	412,47
Diane Moody	Rémunération et allocation février	372,47
Nancy Parisella	Service de conciergerie - février	700,00
ADN Communication	Application WEB alertes mun. janvier	30,93
Pitneyworks	Recharge d'affranchissement	1 263,04
Caméléons Solutions	Impression, pliage de documents	235,70
Xerox Canada ltée	Location, photocopies de documents	671,98
Réseau Velox inc.	Création, montage site internet 1 ^{er} vers.	1 655,64
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	1 320,23
Télus	Frais résiliation cellulaire M. Mongrain	291,17
Formules Municipales	Fournitures d'élection retournées	-281,12

2022-03-42 Sur la proposition d'Éric Senécal, appuyée par Diane Moody il est unanimement résolu par le Conseil d'attester de ce dépôt.

2022-03-43 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Réjean Lahaie, appuyée par Michel Boucher il est unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 7 mars 2022 totalisant 96 075,01 \$.

Réjean Lahaie	Frais de déplacement février	72,00
Sylvie Brouillette Éthier	Frais de déplacement février	39,00
Michel Boucher	Frais de déplacement février	27,00
Monique Bernier	Frais de déplacement février	58,00
Ministre du Revenu	Retenues et cotisations prov, cnesst fév	6 557,48
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Régie incendie Val St-Maurice	Quote-part 2 ^{er} versement 2022	35 309,76
Soc. Ass. Automobile Québec	Immatriculation du camion F-150	385,42
MRC Mékinac	Quote-part 1 ^{er} vers. 2022	
	Service internet, entretien réseau 2021	
	Enfouissement, vidange boues janvier	39 479,86
Bad Boy Design	Fournitures de bureau	490,94
Aspirateur GL	Achat balayeuse centrale - hôtel de ville	1 049,95
Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures et coût des conteneurs février 2022	6 474,00
Clin. Vétérinaire Grand-Mère	Stérilisations chats errants	375,97
Spectralite / Signoplus	Pancartes de rues et fournitures	1 619,20
CRSBP	Fournitures pour bibliothèque	56,92
Microgest	Soutien technique	34,49
Pitney Bowes	Encre rouge pour compteur postal	310,40
Télébec	Service téléphonique	126,52
Télécommunications Xittel	Téléphone	36,11
La Capitale Assureur	Assurances collectives mars	1 337,58
Novexco inc.	Fournitures de bureau	81,11

Petite caisse	Timbres et fourniture ent. ménager	117,70
ADN Communication	Application WEB alertes mun. février	30,93
Pitney Bowes	Loc. compteur postal 1 ^{er} janv. au 31 mars	138,66
Hydro-Québec	Éclairage public	474,78
Daniel Durocher	Installation prise de balayeuse au bureau	283,27
Mun. Grandes-Piles	Services rendus inspecteur du 5 au 18 déc.	817,64
Chauffage MC	Réparation réservoir plancher chauffant	273,07

Païement préautorisé

Régime retraite des employés	Cotisations régime février	1 771,74
------------------------------	----------------------------	----------

QUESTIONS DIVERSES

2022-03-44

Demande de support financier de la Coopérative de solidarité Mékinac

Considérant que la Coopérative réitère, pour 2022, la demande d'aide financière équivalente au montant de la taxe foncière de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé au 590, chemin Saint-Joseph, évoquant sa situation financière encore fragile, quoiqu'améliorée;

En conséquence, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Éric Senécal et résolu à la majorité, que le Conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande pour l'année 2022.

Éric Roberge, dont la conjointe siège sur le conseil d'administration de la COOP, Sylvie Brouillette Éthier, ayant un membre de la famille sur ce même conseil et Diane Moody, employée de la COOP, se retirent de cette prise de décision.

Demande d'aide financière et utilisation de parc du Presbytère par l'équipe de la Vie communautaire de Saint-Joseph-de- Mékinac

2022-03-45

Considérant la demande de 1 000 \$ de l'équipe de Vie communautaire de Saint Joseph-de Mékinac pour le dîner des voisins qui devrait se dérouler au mois d'août;

En conséquence, il est proposée par Éric Senécal, appuyé Réjean Lahaie et résolu à l'unanimité des conseillers, de lui octroyer cette aide.

2022-03-46

Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus et des employés municipaux

Considérant la situation actuelle de l'augmentation fulgurante du coût de l'essence due au conflit entre la Russie et l'Ukraine;

Considérant que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus et des employés avait été fixée à 0.50 \$ du km en janvier 2022;

En conséquence, il est proposée par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée Diane Moody et unanimement résolu, que cette indemnité soit augmentée de 0,10 \$ du kilomètre. Il est également résolu de la réajuster ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation.

2022-03-47

Vente du centre communautaire situé au 4457 route 155 secteur de Grande-Anse

Considérant que le centre communautaire est depuis plusieurs années utilisé seulement à des fins d'élections;

Considérant le faible taux de participation de la population du secteur Grande-Anse et Rivière-Matawin aux élections;

Considérant l'état de dégradation du centre communautaire qui nécessiterait des travaux considérables de rénovation sur l'ensemble du bâtiment;

Considérant la dépense d'environ 3 500 \$ d'électricité par année pour maintenir l'état des lieux avec une température convenable;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée par Éric Roberge et unanimement résolu par le Conseil d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches qui mèneront à la vente du centre communautaire de Grande-Anse.

2022-03-48

Mai mois de l'arbre

Sur la proposition Sylvie Brouillette-Éthier, appuyée par Éric Senécal il est unanimement résolu d'autoriser Marie-Josée Jean, directrice générale, à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2022, et d'assurer la gestion du projet en lien avec leur distribution, pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives.

2022-03-49

Clôture de la séance

Il est proposé par Réjean Lahaie appuyé par Éric Roberge et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.